

## Edito

**L'été sera chaud !**

Alors que la campagne 2015 n'est pas achevée, les incantations du Ministre sur la bonne avancée de la PAC 2018 dans la presse et auprès de la profession agricole relèvent-elles de l'aveuglement ? Elles sont assurément irresponsables, et mettent une pression sur les agents, pris à partie par des bénéficiaires à qui on a fait des promesses intenable. Si on rajoute le refus de recrutements pour la campagne contrôles qui démarre, les bénéficiaires ne sont pas prêt-es d'être payé-es, et le MAA

pourra dire que « *vraiment ça va pas faut tout changer la gouvernance les outils etc* ». Quand on veut piquer son chien...

Le rapport Action Publique 2022, qui organise ce grand saccage, annoncé pour juin, est en retard ? Il est en réalité volontairement retardé. Compte tenu des dégâts qu'il préconise, le président Macron pense qu'attendre l'été est probablement plus judicieux... L'été sera chaud !

Bonne lecture, bonnes vacances estivales

La rédaction

## Actualité

**Cellule de signalement des discriminations : dérapage contrôlé ?**

La note relative à la cellule publiée sur l'intranet du MAA nous plonge dans la colère et le désarroi. Non seulement elle ne répond en rien aux questions fondamentales du mode opératoire de cette cellule (délais de traitement, conditions d'évaluation des faits, légitimité de la cellule à les évaluer, justification de l'absence de suites aux protagonistes...), mais elle entretient le mythe de la « victime consentante » et ses accusations toujours suspectes.

**Le seul moment où des sanctions disciplinaires ou judiciaires sont évoquées, c'est à l'encontre de la plaignante** si ses accusations sont considérées abusives. Extrait :

« *Que se passe-t-il quand le plaignant met en cause un tiers (collègue, responsable hiérarchique...) ? (...) Attention, une mise en cause abusive ou disproportionnée de l'intégrité professionnelle, voire personnelle, de tiers peut conduire à des sanctions disciplinaires, voire à des suites judiciaires.* »

Nous sommes atterré-es, mais au-delà, inquiet-es quant à la connaissance du MAA des questions de discrimination et violences, sexistes et sexuelles notamment.

Ce que dénoncent aujourd'hui toutes les structures qui travaillent sur les droits des femmes, c'est bien le problème de la suspicion qui est toujours du côté de la plaignante, et qui conduit au fait que les femmes renoncent dans la plupart des cas à dénoncer ces discriminations et violences.

Chacun-e doit prendre la mesure de la gravité d'une telle affirmation, qui ne fait que poursuivre la mise sous pression qui est faite aux femmes qui aujourd'hui osent parler.

Au-delà de la cellule, la CGT Agri poursuit son combat contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Et nos modes opératoires sont clairs... on lâche rien, toutes et tous ensemble !





## Instruction PAC, l'arbre qui cache la forêt

La motivation de l'administration pour réfléchir à une réorganisation de la gestion PAC s'inscrit dans la volonté de sécuriser la chaîne et limiter les refus d'apurement, récurrents pour la France, plus gros consommateur de PAC en Europe, et plus gros apurement également...

Mais ses solutions vont à l'encontre des objectifs affichés.

Depuis des années, la CGT en général, et la CGT Agri au MAA, dénoncent le recul de l'emploi et des services publics. Comment, en supprimant des postes, en

précarisant les équipes, en taylorisant les missions, pourrions-nous atteindre une meilleure qualité de service.

Aujourd'hui, le refus d'apurement est la conséquence directe du démantèlement de nos missions et de nos emplois : des centaines de CDD en continuels turn over, externalisation des outils OSIRIS et ISIS si bien qu'aujourd'hui ni l'ASP ni le MAA n'ont la maîtrise du pilotage informatique, ni les bases de données... Ubuesque !

Pourtant, le sens des réformes, tant au niveau national, comme au niveau de notre administration, poursuivent le même projet de recul de l'emploi et du service public de l'agriculture. Les refus d'apurement français ont de beaux jours devant eux !

Sur le dossier instruction PAC et services SEA / ASP, l'administration oublie le contexte politique dans lequel s'inscrit cette réflexion : CAP 2022, avec son lot de suppression de fonctionnaires (120000 d'ici la fin de la mandature), l'abandon de nombre de missions publiques, la baisse des budgets pour le service public.

Le MAA omet également la baisse annoncée des aides PAC pour la prochaine programmation (2021/2027), qui impliquerait dès lors une baisse des crédits de fonctionnement de la gestion PAC en France.

Le sujet ne se résume pas à savoir si les agents en charge de l'instruction PAC auront des fiches de paie ASP ou MAA, nous rappelons que ce sont les mêmes corps de fonctionnaires dans les deux services.

Bien que les montages imaginés par l'administration dépassent l'entendement ! et démontrent l'incohérence de l'organisation qui est envisagée.

Ainsi, l'administration préconiserait de placer les agents des SEA en MAD à l'ASP. Cela relève d'un non sens. Ce serait comme mettre les agents des SRISE en MAD dans les DDT, les agents de centrale en MAD dans les DRAAF, etc ! Nous rappelons une fois encore que SEA et ASP sont dans les mêmes corps et les postes dans les mêmes circulaires de mobilité.

Pourquoi envisager alors cette pirouette ? Et bien pour contourner le problème du plafond d'emploi ! L'ASP est aujourd'hui à son maximum de plafond, et celui ci est programmé à la baisse pour les trois ans à venir (environ perte de 300 ETP en perspective). Impossible d'y intégrer 1500 à 2000 personnes en plus.

Alors on fait... n'importe quoi.

En quoi ce montage saugrenu permettrait d'améliorer le processus d'instruction PAC !?

Et ceci sans tenir compte des dysfonctionnements que cela engendrerait : des agents de l'ASP instructeurs en DDT sous quelle autorité hiérarchique ? fonctionnelle ? Des directions ASP éloignées des équipes de gestion. Une montée programmée des RPS...

Mais le cœur du problème est bien plus vaste que cette question. Il s'agit plutôt de l'avenir de la politique agricole dans les territoires, et de la suppression des SEA. Depuis des années, les services agricoles publics dans les départements sont dépeçés de leurs missions, au profit des chambres d'agriculture notamment, qui développent les mêmes services, payants pour les bénéficiaires. Recul du service public, recul de l'emploi public, les salarié-es comme les usagers restent les grands perdant-es de cette politique.

Unissons nos forces pour contrer le saccage du service public agricole, le déni de nos statuts, la préservation de nos emplois et conditions de travail !

## A suivre



## IFCE : chronique d'un désastre annoncé

Malgré la nomination d'un nouveau Directeur Général par intérim, les agents de l'IFCE ont l'impression d'être abandonnés par leur Ministère.

Ce directeur a pour mission d'évaluer la situation et de préparer la venue d'un énième Directeur en septembre prochain.

Mais l'écart est grand entre l'affichage d'objectifs positifs et les moyens qu'il compte y consacrer. Ses cibles, en termes d'emplois et de budget, sont intenable.

La CGT Agri réaffirme qu'il faut un plan d'Etablissement avec maintien de tous les effectifs, soit 780 ETP, dont seulement 61% des effectifs sont titulaires (CDD 15%, CDI 24%). Cela implique d'abord un plan de recrutement, et un plan de titularisation.

La stabilité de l'Etablissement ne peut se faire par la suppression d'emplois et la précarisation.

Les conditions de travail sont déjà très dégradées pour continuer à assurer nos missions de service public, par la faiblesse des effectifs, mais également par les multiples pressions exercées pour contraindre au départ (mutations, management autoritaire, suppressions de postes, fermetures de sites...).

Les agents découvrent par courrier à leur domicile que leur service va fermer et que leur poste est supprimé... et rien d'autre. Un scandale de mépris et de déresponsabilisation managériale, plongeant les agents dans le brouillard quant à leur avenir professionnel.

Aucune sérénité au sein des équipes et développement des risques psycho-sociaux, l'urgence d'agir pour l'IFCE et ses agents est impérieuse.

La communication d'un IGAPS a souligné la nécessité d'arrêter le démantèlement de l'IFCE.

La CGT Agri se bat pour un retour des haras dans le giron public du MAA.

## En bref

### CTM du 19 juin 2018

Notre compte-rendu, [en cliquant ici](#).

### Refus d'apurement PAC : France championne d'Europe

La France est l'Etat membre qui perçoit le plus d'aides PAC, loin devant l'Allemagne et l'Italie.

C'est également l'Etat Membre le plus touché par les refus d'apurement (corrections financières suite aux contrôles des EM par l'UE), en montants et en récurrence !

De 1996 à 2007, ce sont près de 1,2 milliards d'euros de pénalités. Et 1,1 milliards pour la période 2008 / 2012 ! Cette courbe exponentielle va-t-elle se poursuivre ? Au regard du chaos de la PAC 2014 / 2020 et des pistes envisagées, ça ne devrait pas s'arrêter tout de suite...

### Rendez-vous manqué...

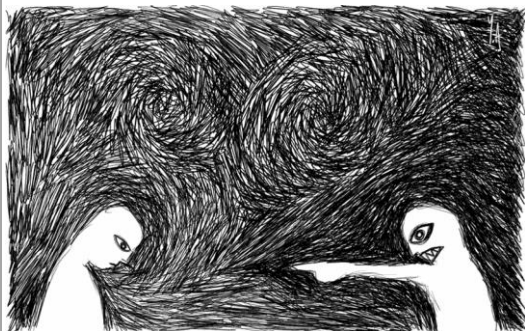
Le « rendez-vous salarial » proposé aux organisations syndicales de la fonction publique le 18 juin par le gouvernement ne s'est pas très bien passé... Faut dire qu'au regard de l'intitulé, on aurait pu attendre autre chose que la confirmation du gel du point d'indice pour l'année 2019. Depuis on s'est pas revu... les syndicats ont boycotté le « rendez-vous mobilité » dès le lendemain...



### On ferme ?

L'enseignement agricole, déjà fragilisé par les menaces qui pèsent sur l'apprentissage, les réformes du BAC, est également attaqué sur ses capacités d'accueil. A Moissac, un jeu de dupes, entre le MAA et la Région Occitanie risque de conduire à la fermeture du lycée professionnel, sans concertation. Même chose au LEGTA de St-Herblain, suppression d'une classe de seconde, refusant l'inscription à 14 élèves pour la rentrée 2018. Que restera-t-il bientôt de l'enseignement agricole, qui représente, en effectifs, la moitié de l'activité du MAA ?

**Ça nous  
concerne  
aussi...**



## France Telecom : le procès du harcèlement au travail

**Un message fort avec ce procès des dirigeants de France Telecom : le harcèlement tue, les harceleurs doivent répondre de leurs actes devant la justice.**

Après plusieurs longues années d'instruction, les principaux dirigeants de France Télécom aux commandes de l'entreprise au moment de la crise sociale en 2009 viennent d'être renvoyés devant le tribunal correctionnel pour « harcèlement moral organisé ».

Même si la demande initiale portait sur un homicide involontaire, la CGT qui s'est portée partie civile, prend acte de cette décision. Il s'agit de rendre justice aux collègues qui ont perdu la vie à cause de leur travail, et à celles et ceux qui vivent encore avec les séquelles morales d'une organisation du travail déshumanisée à l'extrême, érigée au nom des contraintes économiques du secteur.

C'est aussi l'occasion de rappeler aux partisans de la rentabilité financière immédiate qu'on ne peut impunément faire passer la bourse avant la vie. Rien ne doit justifier qu'un travailleur ou une travailleuse perde la vie au travail. La CGT rappelle que les logiques qui ont conduit à cette catastrophe humaine sont toujours à l'oeuvre aujourd'hui à Orange comme dans bon nombre d'entreprises.

Elles se développent aussi dans la fonction publique avec les processus de réorganisations permanentes, pressions, lean management, restructurations, ordres et contre ordres, taylorisation, discours contradictoires, perte de sens, déresponsabilisation, déménagements et réaménagements, une course effrénée et une injonction permanente au changement sans savoir vers quoi, comment et pourquoi.

Elles se traduisent notamment par une augmentation du nombre de burnouts, arrêts maladie, accidents du travail, et des suicides.

Dans ce contexte dégradé, dans cette sinistrose généralisée, les attaques sur le fonctionnement des CHSCT montrent l'indifférence qui est réservée aux conditions de travail des salarié-es. Espérons que ce procès, au-delà de la justice qui doit être rendue à toutes les victimes, contribue à porter haut et fort les enjeux de maintenir les instances chargées de veiller à la sécurité et la santé des salarié-es.

## UNE CGT PLUS FORTE CONFORTERA VOS DROITS



### **BULLETIN DE CONTACT CGT AGRI**

#### **Coordonnées Personnelles**

**Nom** .....

**Prénom** .....

**Mail** ..... **Tél.** .....

Fait à ..... le .....

Je souhaite obtenir un contact avec un-e représentant-e CGT Agri

Je souhaite adhérer au syndicat CGT Agri

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.**

Ce bulletin est à votre disposition comme outil d'informations, d'échanges et de réflexion.

**Contactez la CGT Agri** : 3 rue Barbet de Jouy 75 349 PARIS CEDEX 07 – Tel : 01 49 55 55 89

Mail : [cgt.agri@agriculture.gouv.fr](mailto:cgt.agri@agriculture.gouv.fr) – Site : [cgt-agri.fr](http://cgt-agri.fr)